



CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2024

10 janvier 2024

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

Madame la Directrice Générale des collectivités locales,

Madame la Présidente du FIPHFP, que je félicite pour sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

Je tiens à excuser Monsieur le ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Stanislas GUERINI ainsi que Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, en raison du remaniement ministériel actuellement en cours.

En ce début d'année, je remercie celles et ceux qui sont présents aujourd'hui, et j'associe d'abord à ces remerciements le Président DELUGA, son cabinet et les

services du CNFPT qui font en sorte, tous les ans, que cette cérémonie se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite, par ailleurs, remercier très chaleureusement les membres de l'équipe du CSFPT, sous la direction de Sylvie AMARAL-VACHEZ, qui, avec celle de la DGCL, sous la direction de Cécile RAQUIN et de Christophe BERNARD, manifestent leur professionnalisme et leur engagement et contribuent à faire du CSFPT une instance de dialogue social fécond et de production de rapports de qualité. Je souhaite la bienvenue à Nathalie BENARD qui vient de prendre ses fonctions de chargée d'études de la Formation spécialisée numéro 2.

Au sein du CSFPT, nous travaillons, dans un esprit de dialogue permanent entre les employeurs, les syndicats et le Gouvernement, qui nous aide au-delà des différences et des divergences naturelles, à dégager des positions communes.

Je tiens particulièrement à saluer ici l'engagement des élus locaux et des membres des organisations syndicales qui font vivre ce dialogue social national au sein des différentes formations spécialisées du CSFPT.

Je remercie également les associations d'élus qui nourrissent en permanence nos réflexions, et je salue tous leurs représentants présents aujourd'hui. Je veux également souligner combien le partenariat naturel et confiant que nous entretenons avec d'une part le CNFPT et d'autre part la Fédération nationale des centres de gestion est important, et qui nous permet d'assurer la cohérence des réflexions et des démarches que nous portons s'agissant de l'avenir de la fonction publique territoriale.

En 2023, nous avons eu de nombreuses occasions de dialogue, parfois difficiles, - et ce, j'y insiste, pour des raisons souvent extérieures au CSFPT lui-même -, mais toujours fructueuses et respectueuses.

De fait, l'année 2023 a été marquée par des événements institutionnels et politiques importants qui ont permis au CSFPT d'affirmer et de conforter sa présence.

Tout d'abord, le renouvellement du collège des représentants des organisations syndicales, dont les élections avaient eu lieu en décembre 2022 et qui a trouvé sa pleine effectivité lors de la séance plénière d'installation du 15 février 2023. Il faut noter l'arrivée de Solidaires qui siège désormais au CSFPT. La présidence de la FS2 et de la FS3 a également été renouvelée. Virginie GREGORACI et Delphine DEPAY ont succédé à Véronique SAUVAGE et à Karim LAKJÂA.

Au cours de l'année 2023, notre Conseil a démontré une nouvelle fois qu'il savait s'adapter à l'activité réglementaire et, parallèlement, être force de propositions malgré un contexte difficile, du fait, notamment, du mouvement social lié au projet de loi de réforme des retraites. Le CSFPT s'est réuni cette année en séance plénière 5 fois, les réunions de mars à mai ayant été annulées, et 19 fois toutes formations spécialisées confondues pour examiner 19 textes sur des sujets très divers (police municipale, sapeurs-pompiers, conseil médical, prime exceptionnelle pouvoir d'achat, compte-épargne temps, promotion interne, organisation des concours d'ATSEM, etc) qui ont donné lieu à de nombreuses discussions. Dans ce cadre, au total, 134 amendements ont été déposés.

Par ailleurs, le travail en auto-saisine s'est poursuivi cette année : un rapport sur les agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines issu de la FS1 a été adopté lors de la séance

plénière du 15 février 2023. Deux rapports portant sur les ASFAM et ASMAT et sur le document unique d'évaluation des risques professionnels sont en cours de finalisation et devraient être présentés au premier semestre 2024.

Comme vous le savez, le dialogue social s'est également récemment renforcé au sein de la fonction publique territoriale avec la mise en œuvre de la démarche de négociation directe entre la Coordination des employeurs territoriaux et les organisations syndicales à propos de la protection sociale complémentaire (partie prévoyance). La signature de l'accord du 12 juillet dernier a été le résultat d'un dialogue social de qualité au cours de nombreuses rencontres, qui a abouti à un accord historique que tous ont salué, et j'en remercie et félicite toutes les parties prenantes. Cet accord doit maintenant être naturellement traduit, le plus rapidement possible au cours de l'année 2024, en textes réglementaires et législatifs.

La question du financement de l'apprentissage – qui connaît un développement important dans nos collectivités - est un autre dossier essentiel pour les agents et les employeurs qui a fait l'objet de discussions en 2023, entre le Gouvernement et le CNFPT, en lien avec la CET. Il s'agit d'un sujet à fort enjeu dont les évolutions nécessiteront un suivi attentif.

Dans le domaine de la santé au travail, un rapport a été remis au ministre de la Transformation et de la fonction publiques le 16 novembre dernier par Michel HIRIART qui est présent aujourd'hui, suite à une mission qui lui avait été confiée afin de dessiner les contours possibles d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement des transitions professionnelles dans la Fonction publique territoriale qui s'inscrit

dans le contexte de la réforme des retraites. Il est important de souligner qu'elle a fait l'objet d'un consensus entre le Gouvernement à l'origine de la saisine de la mission, la Coordination des employeurs territoriaux qui a demandé la création de ce fonds dès décembre 2022 et les organisations syndicales. Reste à déterminer les modalités pratiques qui seront retenues à partir des propositions formulées.

Mesdames et Messieurs, l'année 2024 qui commence marque le 40^{ème} anniversaire de la Fonction publique territoriale, et donc également du CSFPT, dans quelques jours, le 26 janvier. Si l'on regarde en arrière, on voit les formidables progrès que la loi de 1984 – et celles qui ont suivi – ont permis dans la structuration, la professionnalisation et la montée en compétence de nos administrations publiques locales. Le niveau et la qualité de nos services publics locaux en ont largement bénéficié, et je veux ici rendre hommage aux près de deux millions d'agents publics territoriaux qui font vivre, sous la direction des exécutifs locaux, les services publics du quotidien, et qui ont permis et accompagné les grandes réussites du mouvement profond de décentralisation engagé il y a près de 50 ans – avec le rapport Guichard – et dont nous sommes malheureusement conduit à nous interroger, aujourd'hui, sur la pérennité et la poursuite.

Ce quarantième anniversaire est cependant l'occasion de plusieurs interrogations et préoccupations.

D'abord, que voulons-nous pour l'avenir de nos services publics locaux ? Et que voulons-nous pour le partenariat entre les exécutifs locaux et l'exécutif national dans la gestion des fonctions collectives de notre société ? On a le sentiment que

ce qui était il y a quelques années encore une évidence, à savoir la préservation de notre modèle social, est aujourd'hui remis en question. Soit. Mais pour quel nouveau modèle ? Nous ne le voyons pas très clairement.

En deuxième lieu, nous sommes tous ici préoccupés par la perte accélérée de l'attractivité de la fonction publique territoriale. Sans vouloir y revenir dans le détail aujourd'hui puisqu'un excellent rapport en a formulé le diagnostic voici deux ans, je souhaite revenir ici sur la question des rémunérations. Oui, il faut augmenter la rémunération des agents publics territoriaux. Il n'est pas normal que leur pouvoir d'achat soit en baisse. Il n'est pas normal que la moitié des agents territoriaux gagne moins de 1,5 fois le SMIC. Et nous ne pouvons plus continuer à subir ainsi des décisions concernant notamment le point d'indice sans négociation préalable et sans base objective. Le gouvernement, par la voix du ministre de la Transformation et de la fonction publiques, affirme aujourd'hui son intérêt pour une organisation pérenne de la négociation salariale, chaque année, dans la fonction publique. Tant mieux. Encore une fois, il y a urgence.

Comme il y a en même temps urgence à prendre en compte, sérieusement, les conséquences budgétaires de cette indispensable revalorisation salariale dans la fonction publique territoriale dans un nouveau partage des ressources publiques entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Mesdames et Messieurs, alors que nous sommes en attente de connaître nos interlocuteurs gouvernementaux, et quels qu'ils soient pour les mois qui viennent, les questions, elles, restent posées, et les réponses, que nous souhaitons pour notre part collectives et négociées dans un dialogue social confiant et serein, devront

venir rapidement sous peine de voir peu à peu se déliter ce que nous avons construit ensemble depuis 40 ans.

Voilà, chers collègues et amis, les quelques éléments dont je voulais vous faire part aujourd'hui. Vous le savez, tous ici réunis aujourd'hui, nous partageons cet engagement, ce militantisme pour un service public de qualité, qui a besoin d'une fonction publique compétente et d'une vraie décentralisation des responsabilités.

Tel est le vœu que je forme aujourd'hui, et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

J'en profite enfin pour saluer Inès PINHEIRO qui va quitter le CSFPT le mois prochain pour profiter d'une retraite bien méritée après presque 21 ans au service du CSFPT. Je la remercie pour son implication et son professionnalisme et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Très belle année 2024 !

Je vous remercie.